

Torsac

Le petit journal du confiné

Edition spéciale



Infos Municipales

Mai 2020

Il ne manquait plus que cela!

Nombreux étaient ceux qui pensaient que la terre ne tournait plus rond, et nous voilà tous confrontés à un mal invisible, sournois et qui choisit ses victimes.

Il est tellement sournois qu'il est même impossible à nommer pour les scientifiques : tour à tour coronavirus, covid 19, SARS COVI 2 ou nouveau coronavirus, rien n'y fait, cette maladie n'a toujours pas de nom. C'est comme si nos ancêtres avaient désigné la peste sous le nom de bacille qui n'est que l'agent de sa propagation !

Ou comme si l'emploi du mot virus avait remplacé celui de la peste...

Et aujourd'hui nul ne pourrait se considérer comme « pestiféré » ou redouter de croiser des « enragés » ici ou là.

En d'autres termes, si nous ne donnons pas de nom à ce qui nous arrive aujourd'hui, personne dans quelques années ne sera capable de le faire entrer dans le langage...

Alors, et c'est peut-être un signe des temps, les savants se sont penchés les premiers sur la chose, mais il appartient à la population de s'approprier, en même temps que les gestes barrière, le nom à donner à la maladie qui découle de la contamination.

Aucun peuple ne semble y avoir songé avant nous, et la presse non plus: pourquoi Torsac ne pourrait pas contribuer à sa manière au progrès?

Nommons cette maladie nouvelle: vos idées sont toutes les bienvenues! Parlons-en !

Mot du Maire

Finances

Vie Communale

Coté cuisine

Jeux

Infos diverses

Mémento services



SOMMAIRE

Torsac - Le petit journal du confiné

Journal - édition spéciale - Mai 2020

Dépôt légal n° 16-96-650

Rédaction et réalisation : Commission journal

Impression : Par nos soins

Tirages : 350 ex



Pensez à consulter le site <https://www.torsac.fr> vous retrouverez des informations à jour sur la vie de la commune y compris les éditions papier du journal au format numérique.

Chères Torsacoises, chers Torsacois,

Avant tout, je vous espère en bonne santé. La période que nous vivons, ici dans notre commune mais aussi partout dans le monde est une épreuve qui bouscule nos modes de vie. En tant que maire de la commune et au nom de tout le conseil municipal, je tiens à vous assurer de notre soutien et de notre dévouement.

Seuls, malades ou en difficulté, nous sommes présents pour vous aider. N'hésitez pas à joindre la mairie ou un élu.

Le service téléphonique de la mairie est ouvert pendant toute la période du confinement.

L'agence postale est ouverte partiellement et reprendra ses horaires habituels dès le 4 mai.

Nous remercions tous les agents municipaux qui permettent d'assurer le service public minimum.

Nous souhaitons à tous les soignants l'énergie et le courage dont ils ont besoin pour assurer leurs fonctions, à tous les artisans de notre commune et notre restaurant la possibilité de poursuivre ou de reprendre leurs activités.

Nous remercions tous ceux qui travaillent pour que l'ensemble de la population puisse assurer ses besoins essentiels.

Nous pensons aux personnes seules et à chaque famille qui est confrontée à la continuité pédagogique pour leurs enfants, mais également à une vie de famille perturbée.

Gardez le contact par téléphone ou via les visio-appels, faites preuve de solidarité, pratiquez le sport à la maison, cultivez la bonne humeur, profitez du temps qui vous est donné pour avoir des activités avec vos proches, pour faire ce que vous n'aviez pas le temps de faire auparavant.

N'oubliez pas de respecter les règles de confinement qui sont actuellement notre meilleure arme pour nous protéger. Des progrès dans la limitation de la propagation ont été enregistrés et ces bonnes nouvelles sont en lien direct avec le confinement qui a été respecté par chacun de nous. Merci d'avoir pris conscience de l'importance de votre comportement et du respect des gestes barrière.

Le Président de la République a annoncé une ouverture progressive de ce confinement à partir du 11 mai prochain. Je dois donc, en tant que maire de notre commune, vous demander des efforts supplémentaires.

Ces quelques semaines seront déterminantes et votre respect du confinement jusqu'à cette date doit être **absolu**.

Je compte sur vous, toute la population compte sur vous, nos aînés comptent sur vous.

Ce 28 avril, des consignes de déconfinement seront sûrement annoncées.

Pour votre protection, nous vous distribuerons un masque en textile par habitant avant le 11 mai. Nous remercions vivement « les petites mains de Torsac » qui, depuis des semaines, confectionnent des masques.

L'école est notre principale préoccupation et nous vous assurons que toutes les mesures seront prises pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles.

La cérémonie du 8 mai se fera en comité restreint : seuls les adjoints et le porte drapeau m'accompagneront pour déposer une gerbe au monument aux morts.

A la veille du confinement, vous avez élu une nouvelle équipe qui sera mise en place prochainement. Ces nouveaux élus sont néanmoins déjà impliqués dans le service à la population et je les en remercie. Ce journal est une édition spéciale élaborée par leurs soins et ils vous informent de la fréquence trimestrielle des nouvelles parutions.

L'équipe municipale et moi-même sommes à vos côtés. Nous sommes à votre écoute.

Restez chez vous.

Un proverbe français dit qu'« Avec du temps et de la patience, on vient à bout de tout. »

Catherine BREARD

Gestion des déchets

Toutes les déchèteries du département sont fermées. Les végétaux doivent être compostés au fond des jardins... ou apportés sur la plateforme communale qui sera accessible dès le 4 mai. La clé du portail sera récupérée à l'agence postale. Pour limiter les flux trop importants, il est conseillé de téléphoner au préalable.

Les autres déchets réservés à la déchèterie doivent être conservés et stockés.

Selon les éléments d'information actuels, il a été convenu de fluidifier le retour des apports en déchèteries en deux temps : du 11 au 16 mai les déchèteries seront exclusivement ouvertes aux apports de végétaux, puis à compter du 18 mai l'ensemble des flux devrait pouvoir être pris en charge.

Les modalités techniques et sanitaires à respecter pour accéder aux déchèteries seront détaillées prochainement dans la presse.

Maintien des collectes d'ordures ménagères résiduelles (noir) et sélective (jaune) aux jours habituels. (lundi soir pour les bacs jaunes et mardi soir pour les noirs).

Toutes les collectes sont assurées. Certaines partent en décalé ce qui peut modifier l'heure habituelle de passage. Il est donc recommandé de sortir vos bacs la veille au soir.

Les collectes des colonnes à verre sont toujours effectuées.

Compte Administratif 2019

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 007 487,65		4 051,92		1 011 539,57
Opérations de l'exercice	178 466,03	262 585,41	306 979,18	499 276,42	485 445,21	761 861,83
Totaux	178 466,03	1 270 073,03	306 979,18	503 328,34	485 445,21	1 773 401,40
Résultats de clôture au 31.12.2019		1 091 607,03		196 349,16		1 287 956,19

Budget Primitif 2020

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	146 710,00	002	Excédent antérieur reporté	4 051,92
012	Charges de personnel	138 110,00	013	Atténuation de charges	4 700,00
014	Atténuation de produits	45 554,00	70	Produits des services	36 628,08
65	Charges de gestion courante	61 099,00	73	Impôts et taxes	272 804,00
66	Charges financières	0,00	74	Dotations et subventions	146 123,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	75	Produits de gestion courante	8 000,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00	76	Produits exceptionnels	0,00
023	Virement à la section d'investissement	70 000,00	77	Produits exceptionnels	0,00
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	2 834,00	042	Op. d'ordre de transfert entre sections	15 000,00
TOTAL		487 307,00	TOTAL		487 307,00

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit antérieur reporté		001	Excédent antérieur reporté	1 091 607,03
16	Emprunts et dettes	460,00	10	Dotations, fonds divers Excédent de fonct. capitalisé	30 700,73
20	Immobilisations incorporelles	10 003,00	1068		192 297,24
204	Subventions d'équipement versées	15 400,00	13	Subventions d'investissement	285 964,00
21	Immobilisations corporelles	186 000,00	16	Emprunts et dettes	460,00
	Opérations d'équipement		021	Virement de la section de fonct.	70 000,00
100	Travaux de voirie	80 000,00	040	Op. d'ordre de transfert entre sections	2 834,00
103	Aménagement logement locatif	400 000,00	041	Opérations patrimoniales	8 562,00
107	Multiple rural / cantine	554 000,00			
109	Toitures Eglise-Presbytère	350 000,00			
111	Agrandissement du cimetière communal	43 000,00			
020	Dépenses imprévues	20 000,00			
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	15 000,00			
041	Opérations patrimoniales	8 562,00			
TOTAL		1 682 425,00	TOTAL		1 682 425,00



La SEMEA nous informe qu'elle va procéder au renouvellement de compteurs dans notre commune. Toutes les précautions nécessaires pour la sécurité des usagers ainsi que des salariés ont été prises et mises en place afin d'éviter tout risque sanitaire. Seuls les compteurs extérieurs seront renouvelés afin d'éviter tout contact.

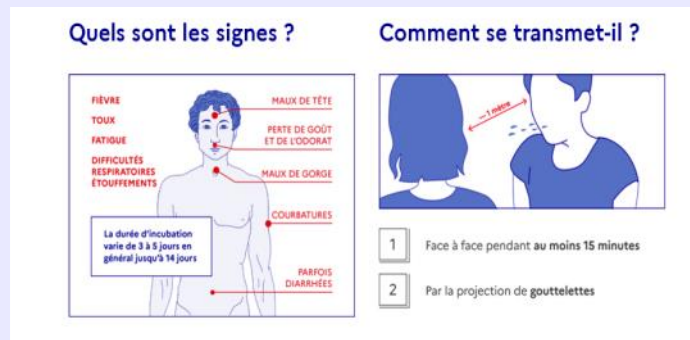
Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter la SEMEA au 05.45.37.37.37 ou vous rendre sur <https://www.semea.fr>



LE COVID-19

Depuis quelques mois, le monde doit faire face à une nouvelle maladie infectieuse respiratoire appelée Covid-19 (CORonaVirus Disease 2019). C'est une pandémie car notre planète toute entière est touchée. Cette maladie virale est très contagieuse et n'épargne personne. C'est un nouveau virus et donc aussi bien les Médecins et les Scientifiques que les Politiques n'ont pas de réponse ni de solution miracle. Ils naviguent à vue, n'ont pas toujours le même avis sur les mesures à prendre et donnent les actions à mener au fur et à mesure de l'évolution de l'épidémie.

PETITS RAPPELS :



Un numéro vert répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 :

0 800 130 000

DEMARCHES A SUIVRE EN CAS DE DOUTE SUR LES SYMPTOMES :

Si j'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au COVID-19 : je reste à mon domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU ([15](tel:15)) ou j'envoie un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants ([114](tel:114)).

LES MESURES A RESPECTER :

*un seul mot d'ordre : pour vous et pour les autres : **RESTEZ CHEZ VOUS***

Depuis le 17 mars 2020, la population française est soumise à un confinement total c'est-à-dire que les déplacements sont interdits sauf dans certains cas pour lesquels il faut une attestation dérogatoire (vous pouvez en demander auprès de la mairie) ou une attestation professionnelle.

A Torsac où il fait bon vivre, nous pouvons avoir l'impression que nous ne risquons rien, loin du tumulte de la ville. Il n'en est rien, car nous sommes amenés à sortir de chez nous, ne serait-ce que pour aller faire nos courses. Il suffit de croiser une personne contaminée (malade ou dite porteur sain) et nous pouvons l'attraper et être contaminant pour notre entourage.

Il faut donc respecter les mesures barrières imposées depuis le confinement et continuer à les appliquer après le 11 mai, date à laquelle un déconfinement partiel est envisagé.

LES RÉFLEXES À ADOPTER

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans un **mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée



A PARTIR DU 11 MAI 2020 :

Lors de son intervention du 13 avril 2020, le Président de la République a laissé entendre qu'à compter du 11 mai 2020 un déconfinement serait envisagé sous certaines conditions.

Comme actuellement il n'y a pas encore de vaccin et de traitement connus, la prévention est la seule solution pour limiter la propagation du virus.

Il faut donc que la population continue à respecter les gestes barrières et la distanciation sociale. Le gouvernement a précisé le 19 avril que les personnes vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap sévère ou atteintes de maladies chroniques) seront libres de leur décision, mais devront redoubler de prudence car l'épidémie ne sera pas terminée le 11 mai prochain.

Pour autant, ces mesures de prudence ne doivent pas conduire à stopper des traitements ou à différer trop longtemps des rendez-vous médicaux nécessaires pour la santé des personnes.

Le port du masque grand public sera fortement conseillé notamment lors des transports en commun.

De plus, toute personne qui présentera des symptômes faisant penser au COVID-19 sera testée afin d'être mise en quarantaine, si le test est positif.

A compter du 11 mai, les crèches, écoles, collèges et lycées rouvriront progressivement pour éviter d'accroître les inégalités face à l'accès au numérique.

Les lieux rassemblant du public, cafés, restaurants, hôtels, cinémas, théâtres, salles de spectacles et musées resteront fermés.

Le plafond de paiement sans contact pour les cartes bancaires passera de 30€ à 50€ à compter du 11 mai.

Les frontières extérieures de l'Espace Schengen restent fermées pour l'instant.

Comme la connaissance sur la maladie évolue tous les jours, les vérités d'aujourd'hui ne seront peut-être plus celles de demain. Alors, prenons notre mal en patience et profitons de chaque jour qui passe.

« A quelque chose malheur est bon » : Nous avons redécouvert l'entraide, la solidarité, le bénévolat, les commerces de proximité et le plaisir de cuisiner les bons produits de nos producteurs locaux.

Merci à :

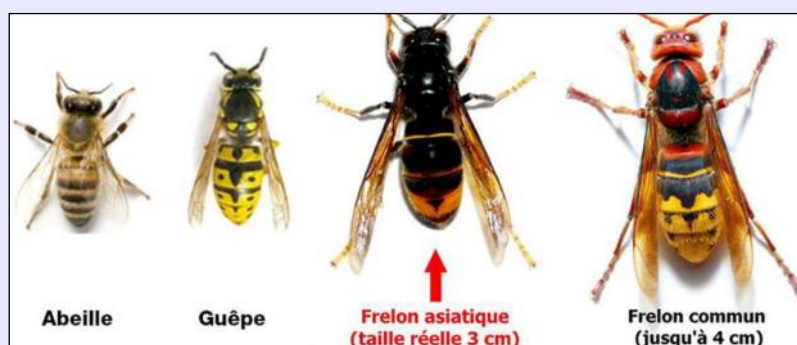
tous ceux qui contribuent à sauver des vies (médecins, soignants, aide-soignants-personnel d'entretien, chercheurs,...)

tous ceux qui tant bien que mal font fonctionner notre économie (agriculteurs, personnel des supermarchés, boulangers, bouchers, poissonniers, policiers, gendarmes, bénévoles, agents ramassant les déchets ménagers, etc ...)

Merci à vous de rester chez vous pour VOTRE SANTE ET CELLE DES AUTRES.

Piégeage des frelons asiatiques

Avec les températures qui remontent en ces mois de mars et d'avril les reines frelons asiatiques vont sortir d'hibernation pour aller fonder une nouvelle colonie (un nid). C'est donc maintenant qu'il faut les piéger avant qu'elles fassent un nid qui comptera en moyenne 2000 individus.

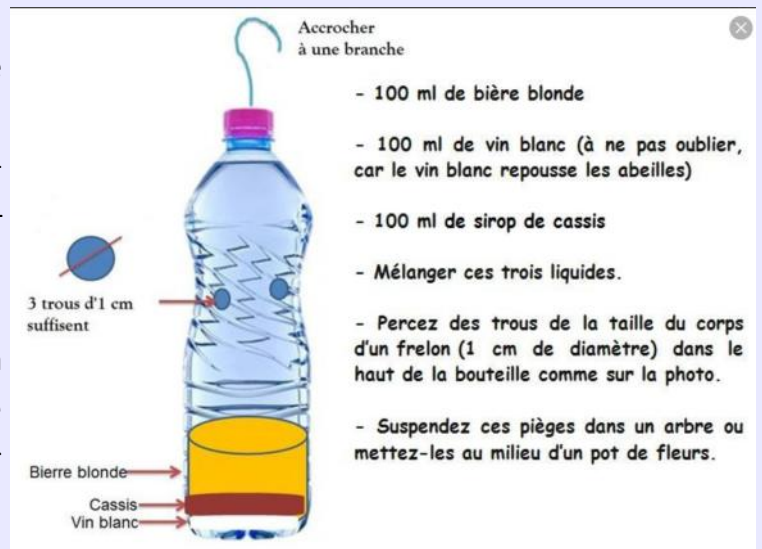


Il existe dans le commerce des pièges prêts à l'emploi mais vu qu'il faut les remplacer régulièrement cela revient cher.

Voici un petit schéma pour fabriquer vous-même un piège très efficace et peu cher.

Passé le mois d'avril il ne sert plus à rien de piéger : les colonies sont établies et les quelques frelons que vous attraperez ne sont rien comparés au millier de frelons présents dans le nid.

En revanche à partir de fin septembre et jusqu'à la baisse significative des températures en novembre il faut remettre les pièges pour cette fois attraper les reines qui vont partir hiberner.



 torsac.fr —> Vie pratique —> Civisme

Charte de bon voisinage en période estivale



Entre voisins, restons courtois !

Nous tous qui vivons dans le village assumons la condition de voisin ou de voisine ce qui implique quelques obligations envers le reste de notre voisinage. La convivialité se base sur des valeurs telles que la solidarité et le respect de certaines règles de "savoir vivre" dont beaucoup sont dictées par le bon sens et un élémentaire civisme : respect des autres, respect des espaces publics ou privés...

Nuisances sonores

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour comme de nuit.

Sont généralement considérés comme bruits de voisinage liés aux comportements les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir :

- des appareils de diffusion du son et de la musique
- des outils de bricolage, de jardinage
- des appareils électroménagers
- des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés
- des activités occasionnelles, fêtes familiales, travaux de réparation
- de certains équipements fixes non liés à une activité fixée par l'article R48-3 du code de la santé publique (ventilateurs, climatiseurs, pompes à chaleur...)



Bricolage, jardinage

Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage et de jardinage effectués par des particuliers, au moyen d'appareils à moteur générant des bruits susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, perceuse, motoculteur, jets à haute pression, coupe bordures..., ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



Les nuisances olfactives

Les nuisances olfactives (barbecue, ordures ménagères...) ou visuelles peuvent, dans certains cas, être considérées comme un trouble anormal de voisinage et, à ce titre, être sanctionnées.

Jardinage en période de confinement

S'il se trouve autour de votre maison, vous pouvez bien sûr aller dans votre jardin pour l'entretenir, tondre le gazon, désherber, planter ou tout simplement... vous aérer. La seule restriction est d'exercer ces activités seul ou avec les personnes avec lesquelles vous êtes confiné. Sachez enfin que les déchetteries ont été fermées en raison du contexte sanitaire. C'est l'occasion de valoriser vos déchets verts en les mettant au compostage ou en les destinant au paillage.

Entretien des haies, élagage

Chaque occupant (propriétaire ou locataire) est tenu de couper arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées régulièrement, de façon à ne gêner ni le passage des piétons, ni la signalisation routière. Les branches ne doivent pas toucher les câbles conducteurs aériens EDF, télécoms ou éclairage public. En cas d'inexécution, la mairie peut vous obliger à effectuer l'élagage à vos frais

Brûlage des déchets

Vos jardins sont parfois encombrés de déchets verts (tontes de pelouses, tailles de haies et d'arbustes, résidus de débroussaillage, d'élagage ou d'entretien de massifs floraux...). Le brûlage des déchets verts est une alternative encore trop souvent utilisée. Il est donc nécessaire de rappeler à chacun que le brûlage à l'air libre est interdit car au-delà de possibles troubles anormaux de voisinage ou des risques d'incendie, il est fortement émetteur de polluants et de composés cancérogènes.

Les déchets verts doivent être acheminés à la déchèterie aux heures d'ouverture. Pensez aussi au compostage !

Bien vivre avec les animaux

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les propriétaires d'animaux domestiques doivent les tenir en laisse sur l'ensemble des voies de la commune dans et hors agglomération (routes, chemins, chemins boisés) et doivent prendre toutes dispositions afin qu'aucune déjection demeure sur le domaine public.

Les chiens de toutes tailles, réputés mordeurs ou agressifs, doivent être muselés même lorsqu'ils sont tenus en laisse.

Sanctions

La loi a fait du bruit une infraction pénale : tout bruit excessif est répréhensible 24 heures sur 24. Ainsi toute personne à l'origine d'un bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, par sa durée, sa répétition ou son intensité, peut être poursuivie en justice et encourt une sanction pénale et, le cas échéant, à titre complémentaire, la confiscation de "l'objet du délit" (télévision, tondeuse...).

Recette de la véritable moussaka - Πραγματική συνταγή μουςακά

Ingrédients pour 6 à 8 personnes :

- 3 à 4 aubergines
- 1 dizaine de tomates fraîches ou pelées
- 2 cuillerées à soupe de double concentré de tomates
- 1 généreuse cuillerée de cannelle (c'est le secret du goût !)
- 1 pincée de piment fort, en poudre
- 1kg d'épaule d'agneau désossée et hachée
- 3 oignons + 4 gousses d'ail
- sel & poivre
- 4 feuilles de laurier (sauce)

Pour la sauce blanche :

- 30 gr de beurre demi-sel
- 1 litre de lait entier
- 100 gr de farine
- 2 œufs
- sel & poivre
- noix de muscade
- 1 cuillerée à café



Enlever la queue des tomates, les ébouillanter 30 sec ,puis les passer sous l'eau froide afin de les peler plus facilement ou prenez des tomates pelées en bocaux,
couper les tomates en deux, les épépiner, les couper en petits morceaux,
les faire cuire dans une poêle sans huile jusqu'à ce que beaucoup d'eau s'évapore,
ajouter 2 cuillères à soupe d'huile d'olive, sel, poivre, la cuillerée de cannelle en poudre et la pincée de piment fort ; Lorsque la sauce tomate est bien épaisse, la mettre de côté ;

Couper les aubergines en tranches de 1cm d'épaisseur, huiler les tranches et les faire revenir dans une poêle bien chaude, jusqu'à ce qu'elles aient une belle coloration, les faire griller des 2 côtés les laisser égoutter sur du papier absorbant, les saler ; C'est le plus long à faire car nous avons 3 ou 4 grosses aubergines !

Couper les oignons en petits morceaux, les faire revenir avec 2 cuillerées à soupe d'huile d'olive dans une poêle bien chaude ; saler et poivrer ;

Écraser les 4 gousses d'ail, les faire revenir dans 2 cuillerées d'huile d'olive à feu vif, saler poivrer, ajouter l'épaule d'agneau hachée ;

Bien mélanger le tout avec une cuillère en bois, pour faire bien cuire la viande de partout, ajouter les feuilles de laurier, saler, poivrer, mais pas trop (moi je rejoute encore un peu de cannelle)!

Ensuite ajouter es oignons et la sauce tomate à la cannelle, puis le double concentré de tomates avec un peu d'eau (mas pas trop) pour légèrement humidifier la viande ;

Dans un grand plat à gratin (ou plusieurs plats), mettre une couche d'aubergines, puis une bonne couche de viande (en ayant enlevé les feuilles de laurier), et recouvrir avec les aubergines ;

LA SAUCE BLANCHE :

Mettre le beurre à cuire dans une grande casserole, ajouter la farine, bien mélanger, incorporer progressivement le lait en remuant vivement afin d'éviter les grumeaux ; Saler, poivrer, ajouter un peu de noix de muscade ; Ajouter les œufs battus en omelette en mélangeant bien, HORS DU FEU ;

Verser la sauce sur le plat ; Mettre au four à 190°, jusqu'à obtenir une belle couleur dessus (à surveiller), PENDANT 20 À 30 MINUTES .

À déguster bien chaude avec un Résiné ou un bon Rosé !!! (A consommer avec modération)

Καλή όρεξη – BON APPÉTIT !

CHARADE :

Mon premier n'est pas petit
 Mon deuxième est le nom donné au trou d'une aiguille
 Mon troisième n'est pas dur
 On trouve mon quatrième dans le cochon
 Et mon tout est un hameau de Torsac

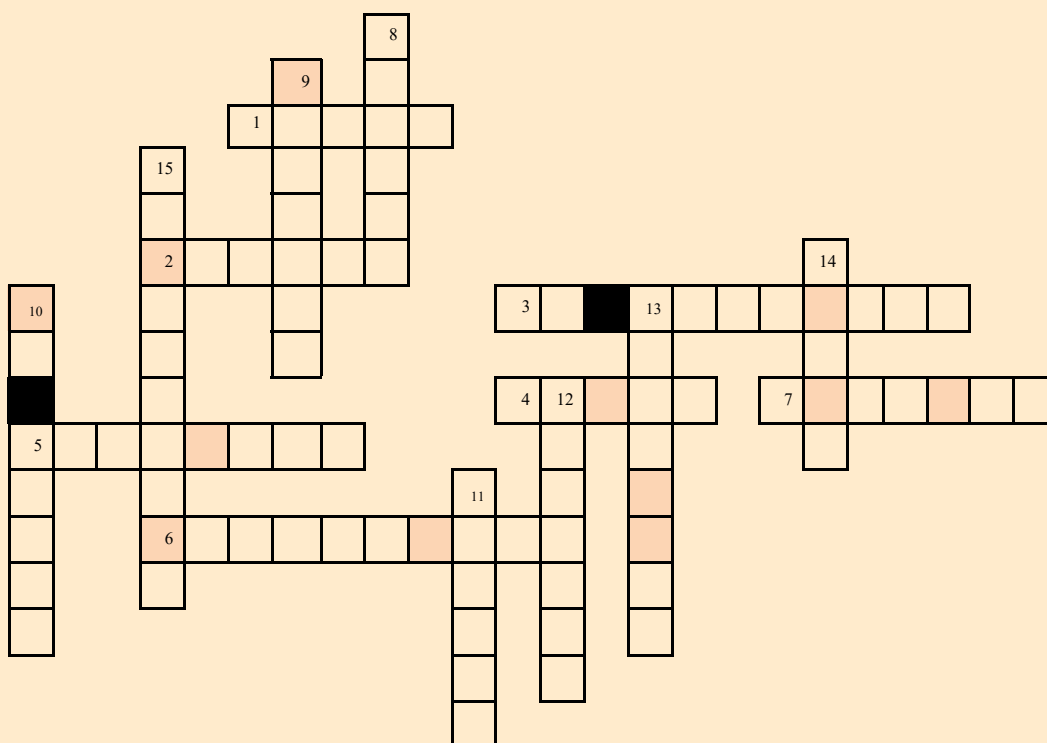
MOTS CROISES :

HORIZONTAL

- 1- Habitation, logement
- 2- Edifice où se déroule la messe
- 3- Nom de la rivière passant à Torsac
- 4- Lieu où les enfants passent une grande partie de leur journée
- 5- A Torsac, son nom est « La Marthe »
- 6- Il est le seul commerce de notre village
- 7- Célèbre Abbé qui a donné l'alerte lors de l'arrivée imminente des allemands

VERTICAL

- 8- Cet édifice se trouve au milieu du N°4
- 9- Ils peuvent être à vent ou à eau
- 10- L'atelier du maréchal-ferrant
- 11- Autrefois, on y lavait son linge
- 12- Demeure du seigneur au Moyen-Age
- 13- A Torsac, elles se dressent derrière l'église
- 14- Il en reste à Torsac et protégeaient soi-disant les carrefours
- 15- Maison du curé



En assemblant les lettres des cases roses, vous trouverez le mot correspondant à la définition suivante :

Brisé j'ai été, jeune je suis, qui suis-je ?

MOTS MELES

A	L	A	N	O	G	O	T	C	O	E	G	L	O	L
E	R	E	I	T	I	N	E	B	C	C	C	A	G	I
E	T	C	L	O	C	H	E	R	I	O	H	N	I	S
E	L	S	B	T	E	L	B	I	B	N	A	N	V	E
U	L	L	I	O	P	F	S	A	O	T	P	O	E	E
Q	I	L	I	L	U	E	E	I	I	R	I	I	L	L
I	A	L	E	U	E	T	S	N	R	E	T	S	A	C
H	R	N	E	P	O	G	A	N	E	F	E	S	R	A
T	T	T	A	T	A	G	N	N	A	O	A	E	D	N
O	I	I	G	N	U	H	R	A	T	R	U	F	E	R
G	V	E	C	I	L	A	C	A	V	T	T	N	H	E
B	A	S	I	L	I	Q	U	E	G	E	A	O	T	B
R	I	O	S	N	E	T	S	O	N	O	R	C	A	A
E	R	I	O	T	A	L	U	B	M	A	E	D	C	T
S	A	C	R	I	S	T	I	E	U	Q	S	E	R	F

ARC BOUTANT
AUTEL
BASILIQUE
BENITIER
BIBLE
CALICE
CATHEDRALE

CHAPELLE
CHAPITEAU
CIBOIRE
CLOCHER
CONFESSIONNAL
CONTREFORT
DEAMBULATOIRE

EVANGELISTE
FRESQUE
GARGOUILLE
GOTHIQUE
NEF
OCTOGONAL
OGIVE

OR
OSTENSOIR
SACRISTIE
TABERNACLE
TRANSEPT
VITRAIL

Avec les lettres restantes, vous trouverez le nom d'un monument classé monument historique par arrêté du 23/07/1973.

Vous retrouverez les solutions des jeux en page 12

Infos diverses

Commande de fuel

 [torsac.fr](https://www.torsac.fr) —> Mairie—> Infos diverses

Afin de bénéficier de tarifs concurrentiels, une commande groupée de fuel est organisée à l'initiative de Roselyne Deschamps pour les habitants de la commune.

Les personnes intéressées doivent la contacter au :

Tél : 05 45 24 87 49 ou 06 30 55 02 67



Si vous trouvez que le confinement est pesant, nous vous proposons de visiter le site internet de 2 jeunes blogueurs qui n'hésitent pas à mettre en valeur le patrimoine Charentais et Périgourdin.

Vous y découvrirez des reportages vidéos. Itinéraires et découvertes de bonnes adresses seront au rendez-vous.

C'est l'occasion de commencer à préparer un petit itinéraire quand la période de déconfinement sera amorcée

Rendez vous à cette adresse : <https://www.charenteperigord.fr>

Mémento services

MAIRIE DE TORSAC

Le Bourg
16410 TORSAC
email: mairie@torsac.fr

☎ 05 45 24 54 20
☎ 05 45 24 59 69

Heures d'ouverture:

Lundi - mardi - mercredi -
vendredi
9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30
Jeudi
9h00 - 12h00

PERMANENCES DU MAIRE

Sur Rendez-vous

COMMUNAUTÉ d'AGGLO GRANDANGOULÊME

25 Boulevard Besson Bey
16023 ANGOULÊME Cedex
☎ 05 45 38 60 60

L'AGENCE POSTALE de TORSAC

Le Bourg
16410 TORSAC

☎ 05 45 24 53 52

Heures d'ouverture:

Lundi – mercredi – vendredi
14h00 - 17h
Mardi – Samedi 9h00 - 12h00
Levée à 9h tous les matins

COMITÉ DES FÊTES

Président : **Sébastien Barthel**
☎ 06 79 03 78 59

TORSAC GYM TONIC

Présidente : **Florine MAUDET**
☎ 06 28 07 66 87

Chorale LES MULTICOLORES

Présidente : **Francine OLEJNICZAK**
☎ 06 29 60 13 40

LE COIN LECTURE

Présidente : **Jany MARTIN**
☎ 05 45 24 09 96

TORSAC CLUB PONGISTE

Président : **Jean-Luc SAUVAGE**
☎ 05 45 23 99 65

APE (Amicale parents d'élèves)

Présidente : **Stéphanie AROSKO**
stephanie.arosko4@gmail.com

LE CLUB DES AÎNES

Présidente : **Amélie FAUCON**
☎ 06 62 75 41 14

CENTRE CANIN

Président : **Ludovic TROUBADIS**
☎ 05 45 60 30 86 /
06 27 18 29 74

Ecole : ☎ 05 45 24 50 50

Garderie : ☎ 05 45 24 09 96

Charente Libre : **Mr Denis BIOJOUT**

denis_biojout@yahoo.fr

☎ 05 45 24 98 15 / 07 85 38 86 09

Sud-Ouest : **Mme CHASSAIN**

☎ 05 45 24 51 16

Accueil de Loisirs ALSH (ALVEOLE)

alsh.dirac@grandangouleme.fr

607 route du stade - 16410 DIRAC ☎ 05 45 25 59 18

Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

ram.dignac@grandangouleme.fr

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

laep.dignac@grandangouleme.fr

4 rue des écoles – 16410 DIGNAC ☎ 05 45 66 29 49

Maison Départementale des Solidarités d'Horte et Tardoire (Antenne de Dignac)

3, place du Champs de Foire
16410 DIGNAC

☎ 05 16 09 51 42

Assistances sociales :
(sur rendez-vous)

DÉCHÈTERIE DE DIRAC

Le Boisseau, Rte de périgueux
16410 DIRAC

☎ 05 45 25 04 01

Lundi – jeudi – vendredi – samedi : 9h/12h et 14h/18h
mercredi : 9h/12h

fermée pendant le confinement

Conciliateur de Justice

☎ 05 45 66 41 98 ou 05 45 66 30 08

dguillon16@gmail.com

SEMEA

☎ 05 45 37 37 37

E.D.F

☎ 09 72 67 50 16 ou 09 69 32 15 15

POMPIERS.....18

SAMU.....15

GENDARMERIE VILLEBOIS

☎ 05 45 64 90 01

Permanences :

Lundi 8h00 - 12h00

Mercredi 14h00 - 18h00

GENDARMERIE BLANZAC

☎ 05 45 64 00 23

Permanences : Tous les jours